



Merci à Gérard MILLER  
de venir assister  
Alexandre LANGLOIS à



## Grâce à VIGI. l'IGPN va bénéficier de la venue d'un psychanalyste de renom

Aujourd'hui jeudi 23 janvier 2020 notre secrétaire général, Alexandre LANGLOIS est convoqué à l'IGPN, 30 rue Hénard à Paris 12ème à 14h00.

L'instruction [INTC1407678N du 22-10-2012](#), ayant pour objet l'enquête administrative et non la procédure disciplinaire, prévoit que « *chaque agent (...) peut bénéficier de l'assistance de la personne ou du conseil de son choix.* », [...] la convocation de l'agent (...) rappelle sommairement les faits motivant l'audition, [...] un délai raisonnable prenant en compte le critère d'urgence sépare la notification de la date de l'audition.

Quand notre secrétaire général et ses avocats, Maîtres [GRAS](#) et [DEMARET](#) du [cabinet CGCB](#), ont fait remarquer qu'il ne pouvait pas bénéficier de la personne de son choix, à cause d'une convocation ne laissant que 72h entre sa remise et l'audition, aucune motivation urgente n'étant avancée et d'autant qu'il n'y avait même pas un rappel sommaire des faits motivant l'audition, la réponse du [commissaire général DEMOLY](#) fut la suivante : « *Je vous confirme les termes de votre convocation conformes à l'instruction du DGPN du 22 octobre 2012, quant au délai raisonnable ainsi qu'à l'obligation de rendre compte.* »

Ses avocats ne pouvant se satisfaire d'une réponse non juridique ont donc insisté pour avoir cette nouvelle réponse, signée du commissaire général DEMOLY, qui a dû appeler à la rescousse son supérieur [le contrôleur général CHANTREUX](#) : « *M. LANGLOIS est convoqué pour audition dans le cadre d'une enquête administrative et non d'une procédure disciplinaire. A ce stade, les informations nécessaires à l'agent pour satisfaire à l'obligation de rendre compte qui est la sienne figurent dans la convocation qui lui a été notifiée.* »

Réponse incompréhensible vu que l'instruction INTC1407678N porte bien sur l'enquête administrative et non disciplinaire. Notre secrétaire général n'avait en réalité pas besoin d'un avocat pour l'accompagner mais d'un psychanalyste.

Notre organisation tient donc à remercier Monsieur Gérard MILLER, psychanalyste, professeur émérite à l'université Paris 8 et réalisateur, d'avoir bien voulu réorganiser son emploi du temps pour accompagner Alexandre LANGLOIS à l'IGPN.

**« La civilisation doit tout mettre en œuvre pour limiter l'agressivité humaine »**

Sigmund FREUD